Nations Unies S/2020/343

Conseil de sécurité

Distr. générale
12 mai 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 29 avril 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

À la séance du Conseil de sécurité consacrée à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, qui s'est tenue par vidéoconférence le 23 avril 2020, le représentant d'Israël m'a une nouvelle fois accusé d'antisémitisme. Aussi scandaleuse et mensongère soit-elle, cette accusation est bien trop grave pour demeurer sans réponse.

De telles accusations ont été formulées à maintes reprises pour discréditer des critiques légitimes à l'égard des violations du droit international commises par Israël dans le Territoire palestinien occupé. Elles ont pour but de réduire au silence ou de délégitimer toute personne qui exprime son opinion à ce sujet et doivent être contestées de façon directe. Cette pratique est devenue systématique et vise même les membres du Conseil de sécurité, la Procureure de la Cour pénale internationale, ainsi que des personnalités internationales qui, dans le respect de leurs obligations morales, juridiques, politiques ou humanitaires, osent dénoncer les violations des droits du peuple palestinien et la colonisation de leurs terres par Israël.

Israël rejette ouvertement les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, l'avis consultatif de la Cour internationale de justice, ainsi que diverses déclarations, y compris celles de ses plus proches alliés, en dénonçant leur caractère antisémite, au lieu d'admettre que ces dispositions, décisions et déclarations s'appuient sur des faits et sur des règles qui ont été mises en place pour préserver les générations futures du fléau de la guerre et qui visent à prévenir et à décourager les infractions, indépendamment de l'identité des victimes et de celle des auteurs.

Comptant parmi les formes de racisme les plus méprisables, l'antisémitisme a atteint son paroxysme lors d'une des plus grandes tragédies de notre époque. Notre ordre multilatéral fondé sur des règles a été établi en réaction aux horreurs de la Seconde Guerre mondiale, dont l'Holocauste. La Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Conventions de Genève, la Cour internationale de Justice et le droit pénal international sont autant d'instruments qui ont été conçus en réponse à ces tragédies, pour empêcher qu'elles ne se reproduisent et n'entraînent une fois de plus des souffrances humaines et des bouleversements.

Nous honorons la mémoire des victimes en faisant respecter l'état de droit international, et non en le sapant. Nous honorons cette mémoire en dénonçant les crimes de guerre, et non en l'instrumentalisant pour protéger les auteurs de ces crimes. Enfin, nous l'honorons en veillant à ce que nul n'échappe à l'obligation de rendre compte de ses actes, et non en perpétuant l'impunité.

Merci de recycler

Il nous faut condamner et combattre vigoureusement l'antisémitisme et toutes les autres formes de discrimination et de racisme, sans jamais les justifier ni les passer sous silence. Nous devons tous lutter contre l'antisémitisme, tout en nous opposant à ce que les accusations concernant ce type d'attitude soient instrumentalisées en vue de préserver les auteurs d'infractions des critiques et de les soustraire à l'obligation de rendre compte de leurs actes.

Nous rendons hommage à toutes les personnes qui, indépendamment de leurs croyances, de leur race, de leur couleur de peau et de leurs origines, ont lutté pour la justice partout et en tout lieu, y compris en Palestine. Nous resterons inébranlables dans notre combat contre les maux de l'oppression, de l'occupation, de la dépossession, de la discrimination et de l'injustice, et nous ne nous laisserons pas museler par ceux qui nous accablent, dans une vaine tentative de justifier les crimes dont ils sont responsables. Qu'ils sachent que nous demeurerons imperturbables dans notre prise de position en faveur de la justice.

L'histoire nous a appris ce que cela signifie de vivre dans un monde dénué de règles, de permettre à quiconque de justifier un déni de droits généralisé et systématique, et de détourner le regard de la souffrance d'autrui face à l'injustice et à l'oppression. À l'ONU, les représentants sont particulièrement tenus de préserver cette mémoire collective afin que la teneur de notre Charte perdure, y compris notre détermination à « proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites ».

J'ai consacré ma vie à la lutte pour la justice, l'égalité et la liberté du peuple de Palestine et au-delà, ainsi qu'à la concrétisation de cette promesse figurant dans la Charte. J'ai combattu le racisme sous ses formes les plus hideuses. J'ai œuvré en faveur de cet ordre multilatéral fondé sur des règles, avec détermination et dans le respect des principes. Je doute que mon accusateur puisse en dire autant.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité en vue d'un examen immédiat et opportun, et de le faire distribuer comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Riyad **Mansour**